



Audience AEFÉ / SNEP

12 octobre 2012 – siège de l'AEFE à Paris

Étaient présents :

- Pour l'AEFE : Mme JEAN, chef du service pédagogique
- Pour le SNEP : M FAYEMENDY (secrétaire national)
M LEMONNIER (secrétaire national)
M DELTOUR (Responsable national secteur hdf)

La séance est ouverte à 15h00

Mme JEAN s'excuse pour le retard de 20 minutes. Le SNEP rappelle qu'il est ravi de pouvoir enfin rencontrer de nouveau la chef du service pédagogique car cette audience aurait dû se tenir en mars. Celle-ci annonce de suite qu'il n'est pas question de se voir plusieurs fois par an car elle a d'autres organisations à rencontrer (d'autres syndicats et d'associations de parents). Le SNEP rappelle qu'il représente 84% de la profession et que cette deuxième audience avait été décidée conjointement lors de l'audience du 12 janvier 2012 (*cf. compte rendu*).

Le SNEP demande donc quel mode de communication doit être privilégié et vers quelle personne se tourner pour suivre l'avancée des dossiers. Mme JEAN propose de passer par son adjoint, M DINEL, et de ne pas hésiter à téléphoner ou à envoyer des courriels.

Le SNEP estime qu'un dialogue régulier doit s'instaurer avec l'AEFE. Le SNEP rappelle qu'il est la seule organisation représentative de la profession et que son expertise en matière d'EPS et de sport scolaire ne peut-être qu'un atout pour l'AEFE.

Concernant la formation continue des enseignants d'EPS, le SNEP s'étonne que des stages de formations ne soient organisés que dans 11 zones alors que l'AEFE en comprend 19. Mme

JEAN répond qu'un effort est fait pour la formation des contrats locaux qui n'ont pas été formés "à la française". Elle rappelle la difficulté dans certaines zones pour organiser des formations en français car les collègues ne sont même pas francophones. De toutes les façons, ce sont les établissements mutualisateurs qui ont la main sur les PRF, comme pour les demandes de créations de poste d'enseignants expatriés conseillers pédagogiques. L'AEFE n'effectue qu'un arbitrage.

Le SNEP estime essentielle la rédaction d'une circulaire EPS à destination des établissements afin de rappeler, en outre, les conditions de qualification minimales exigibles pour les enseignants d'EPS (licence STAPS, diplôme en secourisme et en sauvetage aquatique). Cette circulaire pourrait aussi plus inciter les cellules de formation continue à organiser des stages EPS annuellement.

Le SNEP s'étonne d'ailleurs du peu de création d'emploi de poste de conseillers pédagogiques en EPS cette année alors que les besoins sont loin d'être négligeables. Mme JEAN annonce que des efforts ont été faits, qu'ils se poursuivront, mais que les établissements mutualisateurs ont semble-t-ils d'autres priorités. Le SNEP pense qu'une implantation plus massive permettrait de dynamiser l'offre en formation continue dans les zones « mortes », ce que ne pense pas Mme JEAN. Le SNEP ne voit pas comment des stages de formation pourraient être proposés collectivement sur une zone si les collègues ne sont pas coordonnés.

Le SNEP rappelle qu'il serait aussi impératif et urgent d'augmenter le nombre de postes de résidents d'EPS tant certaines zones (Amérique du sud par exemple) en sont dépourvues. Il demande si l'enquête sur le ratio titulaires / non titulaires prévue lors de l'audience du 12/01-2012 par la DGRH est terminée et quels en sont les résultats. Mme JEAN nous indique que cette enquête difficile est en cours.

Le SNEP, ayant rappelé lors de la dernière audience l'obligation pour les enseignants exerçant l'EPS d'être titulaires d'une licence en STAPS et d'être formé aux premiers secours, demande où en est l'AEFE avec ces exigences. Mme JEAN nous informe que les contrats locaux sont désormais recrutés avec des exigences minimales au niveau de la formation universitaire mais que dans certains cas, le vivier est quasi-inexistant. Le SNEP rappelle une nouvelle fois qu'il serait aussi essentiel d'avoir des titulaires en EPS dans chaque établissement. Pour la formation en secourisme, la chef du service pédagogique annonce que les formations pour les collègues concernés sont en cours avec l'aide d'organismes locaux (la croix rouge par exemple). Ces formations rentrent pleinement dans le plan de

mise en sécurité des établissements que met en place l'Agence et qui est une de ses priorités actuelles.

Le SNEP a depuis le début encouragé la création des postes de conseillers pédagogiques expatriés (http://www.snepfsu.net/hdf/Conseiller_peda_EPS_SNEP_hdf.pdf). Ces créations ne peuvent que dynamiser l'enseignement de notre discipline mais ne sauraient se faire sans une présence de titulaires résidents dans chaque établissement du réseau. L'enseignement de l'EPS comporte des risques que l'AEFE ne peut ignorer et c'est pourquoi le SNEP demande la création prioritaire et urgente de nombreux postes de titulaires dans les zones déficitaires. L'AEFE et les établissements doivent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité de nos élèves, sécurité qui passe par des enseignants qualifiés et formés aux exigences de l'EPS à la française.

Madame JEAN informe le SNEP que le développement de la vie scolaire et éducative constitue aussi une priorité pour le service pédagogique de l'AEFE et qu'elle souhaiterait que les enseignants d'EPS y participent plus activement. Le SNEP s'étonne d'une telle remarque arguant que bien souvent, les collègues d'EPS sont pleinement investis dans la vie de leur établissement et participent largement à des projets éducatifs. Mme JEAN confirme qu'elle trouve que les collègues d'EPS n'ont pas l'air de se préoccuper de ces enjeux et souhaiterait qu'ils s'engagent plus, par exemple dans l'apprentissage de la langue française. Le SNEP rappelle que la maîtrise de la langue fait partie des compétences développées en EPS, comme le stipulent les textes officiels mais que lorsque des collègues non titulaires sont non francophones, cette exigence devient difficile à réaliser. Le SNEP rappelle aussi que les Associations sportives sont le lieu privilégié pour développer la citoyenneté et tous les projets s'y référant et qu'il serait donc plus que nécessaire que chaque établissement scolaire du réseau ait une association sportive encadrée par les enseignants d'EPS. Mme JEAN constate qu'il y a des problèmes de dépôts des statuts des Associations sportives dans le pays d'exercice. Le SNEP confirme et propose que l'AEFE crée une sorte d'Union du sport scolaire de l'AEFE qui aurait ses statuts déposés en France et qui regrouperait toutes les associations sportives du réseau. Mme JEAN nous renvoie vers les services juridiques de l'AEFE pour trouver une solution, estimant le service pédagogique "non compétent" sur cette question. Pour le SNEP, la convention UNSS / AEFE n'aura de sens que si une association sportive est créée dans chaque établissement. Mme JEAN nous propose aussi de prendre contact avec M PUJOL, qui est en charge d'une mission « sport » à l'AEFE et qui prend la succession de M JOSEPH, désormais en poste au Maroc.

Le SNEP rappelle depuis maintenant 2 ans la nécessité de création d'une Association Sportive dans chaque établissement du réseau. Bien que l'accord entre l'UNSS et l'AEFE ait semblé montrer l'intérêt de l'AEFE pour le sport scolaire, dans les faits et sur le terrain, cela ne s'est pas accompagné d'une véritable politique de développement du sport scolaire dans les établissements : lors d'une enquête en janvier 2012, 40% des collègues interrogés n'avaient pas leur forfait AS et aucune AS n'avait ses statuts déposés ! Le développement du sport scolaire ne doit pas prendre seulement la forme de manifestations telle les JIJ mais doit passer prioritairement par la création d'Associations sportives. Les 3h d'AS dans le service de chaque enseignant devant très prochainement être confirmés par décret (cf. audience V. Peillon / SNEP du 7/11/2012), l'AEFE devra en tenir compte.

Le SNEP souhaite savoir où en est le problème de l'harmonisation des notes d'EPS aux examens. Lors de la précédente audience, il avait été proposé d'associer les IPR des Académies partenaires. Mme JEAN s'étonne que cela pose encore problème car les IPR interrogés estiment prendre cela en charge. Celle-ci nous demande donc de lui faire parvenir un document précisant les zones où cela pose encore problème. Le SNEP rappelle aussi qu'il lui semble impossible de confier cette tâche aux professeurs expatriés avec fonction de conseiller pédagogique car si la commission d'harmonisation doit trancher et qu'un désaccord survient, ces mêmes conseillers pédagogiques se retrouveraient en position de supérieur hiérarchique, ce qui serait néfaste au bon déroulement de leur mission.

Plus généralement, le SNEP regrette la disparité de traitement entre les zones concernant la collaboration avec les IPR des Académies partenaires et souhaite vivement que cette situation s'améliore. La création d'un poste d'IPR EPS à l'AEFE serait une aide évidente pour tous les collègues sans IPR de référence, et donc sans interlocuteurs privilégiés (prenons l'exemple des professeurs conseillers pédagogiques qui doivent passer par l'IPR de physique !).

Mme JEAN informe le SNEP qu'elle doit se rendre à un autre rendez-vous et que l'audience prend donc fin. Elle nous demande de lui faire remonter par mail ou par téléphone les situations de problèmes avérés en EPS dans le réseau. Le SNEP lui remet le résultat de son enquête "flash" de rentrée pointant justement les problèmes remontés par les collègues, établissement par établissement (volume horaire en EPS non respecté, absence

d'Association sportive, problème au Bac, TNR, absence d'inspection ou de formation continue etc.).

La séance est levée à 16h00

Les thèmes qui n'ont pu être abordés :

- Liste d'APSA spécifique par pays

Le SNEP avait demandé en janvier 2012 qu'un accord soit passé entre les Académies partenaires et l'AEFE afin d'avoir la possibilité pour chaque zone de créer une liste d'activités spécifiques (prise en compte des spécificités de chaque pays)

- Inspection dans le réseau en EPS et IPR d'EPS à l'AEFE

Les services pédagogiques avaient parlé en janvier 2012 d'une mission d'inspection à grande échelle en EPS sur le réseau. Qu'en est-il ? Le SNEP rappelle que les collègues enseignant à l'étranger n'arrivent que très rarement à se faire inspecter.

- Développement du sport scolaire dans le réseau

Le SNEP prendra contact avec M PUJOL prochainement afin de faire le point avec lui sur la politique de l'AEFE dans ce domaine et sur les possibilités d'amélioration. Le SNEP s'étonne d'ailleurs que M PUJOL n'ait pas été convié à l'audience du jour.

- Site Internet AEFE : rubrique "*éducation sportive*"

Les événements ayant rapport avec l'EPS et le sport scolaire apparaissent sous la rubrique "éducation sportive". Le SNEP souhaite que cette appellation restrictive de notre discipline soit changée en « EPS » ou « Education physique et sportive ».

- Concours internes et réservés

Le SNEP a depuis interrogé la DGRH de l'AEFE sur ce sujet. Des points d'ombre demeurent quant à la possibilité de création d'un concours réservé pour les agents en contrat local de l'AEFE et sur la prise en charge éventuelle de leur frais de déplacements pour passer le concours.

En annexe : enquête "flash" de rentrée remise par le SNEP à Mme JEAN.